

NOTE DE PRÉSENTATION

COMPTE RENDU ANNUEL 2023 **OPÉRATION « LE CLOS DE LA VIGNE »**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Dans le cadre de la présentation SORGEM du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), portant sur l'opération « Le Clos de la Vigne », le Conseil municipal est invité à examiner le rapport de l'exercice 2023 annexé puis à se prononcer sur son approbation.

Le rapport fait état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2023 et exécutées, dans le cadre de l'opération d'aménagement confiée à la SORGEM par la convention publique d'aménagement signée le 8 octobre 2004. Par ailleurs, il fait état du bilan foncier et technique et il précise les événements à venir visant à clôturer l'opération.

Pour mémoire ce programme correspond à la création de treize logements sociaux, la vente de huit lots à bâtir, ainsi que la démolition partielle et la réhabilitation d'un hangar. L'ensemble de l'opération est achevé. Toutefois, la convention publique d'aménagement est prorogée jusqu'au 31 juin 2024, du fait du dossier en contentieux initié par les consorts XXX, propriétaire du pavillon jouxtant l'opération de démolition.

Ce CRACL a fait l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité des présents par le Conseil d'Administration de la SORGEM en date du 24 avril 2024.

Le présent rapport a pour objet de présenter à la collectivité :

- L'état des dépenses et des recettes à la fin de l'année 2023
- Un panorama des événements intervenus au cours de l'année 2023
- Le bilan foncier de l'opération
- Le bilan technique de l'opération

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-036

Objet :
Compte Rendu Annuel 2023
Opération « Le Clos de la
Vigne »

Rapporteur :
Philippe WITTERKERTH

Commission Urbanisme :
Le 17 septembre 2024

Convocation :
Le 18 septembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :
Compte Rendu Annuel à la
Collectivité Locale 2023 relatif à
l'opération « Le Clos de la Vigne »

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	9
Votants	27

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 septembre 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;
S. AMIRAULT ; L. AMIRI ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ;
B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ;
C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ;
P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHOND ;
J. RICAUD ;

Absents représentés :

C. BASTOUL a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ;
J. DJENAIID a donné pourvoir à I. LAFAYE ; I. DOGBO a donné pouvoir à C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à C. BOUËTARD ;
C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ; M. POINSE a donné pouvoir à F. DHOND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 ;

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 de la SORGEM relatif à l'opération « Le Clos de la Vigne » ;

CONSIDÉRANT que la commune est actionnaire de la SORGEM et qu'elle est représentée au sein du Conseil d'Administration ;

CONSIDÉRANT que règlementairement, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur les documents écrit qui leurs sont soumis ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 de la SORGEM relatif à l'opération « Le Clos de la Vigne » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du mardi 17 septembre 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE du Compte Rendu Annuel (CRACL) 2023 de la SORGEM relatif à « la Vigne ».

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 septembre 2024

Le Maire,


Gilles TRAYSSE
Mairie de Villiers-sur-Orge
(Essonne)

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240924-DL_2024_036-DE

